

**RÈGLEMENTS DU CONCOURS**  
**Concours *Découvre ton Rio Tinto mondial... à Londres!***  
**Opérations Atlantique, groupe Aluminium**

GÉNÉRALITÉS

Le concours *Découvre ton Rio Tinto mondial... à Londres!* (le « **Concours** ») est financé et promu par Rio Tinto, Opérations Atlantique, groupe Aluminium (« **Rio Tinto** »).

Le Concours a lieu en trois étapes lors desquelles seront sélectionnés par tirage au sort 180 demi-finalistes, 90 finalistes et neuf (9) gagnant(e)s. La première étape débute le **11 avril** 2023 à 09 h 00 min 01 s (UTC-04:00 – **heure de Montréal**) et se termine le **30 avril** à 23 h 59 min 59 s (UTC-04:00). La deuxième étape débute le **2 mai** à 09 h 00 min 01 s (UTC-04:00) et se termine le **15 mai** à 23 h 59 min 59 s (UTC-04:00). La troisième étape débute le **18 mai** à 09 h 00 min 01 s (UTC-04:00) et se termine le **1<sup>er</sup> juin** à 23 h 59 min 59 s (UTC-04:00).

ADMISSIBILITÉ ET ENGAGEMENT

Ce Concours est ouvert seulement aux employé(e)s permanent(e)s de Rio Tinto qui relèvent du groupe Aluminium, Opérations Atlantique, ou qui font partie d'une fonction qui dessert directement et principalement cette unité d'affaires. Les employé(e)s éligibles :

- Doivent avoir un minimum d'un an d'ancienneté au moment du voyage professionnel (avril 2024).
- Doivent être « actifs » à l'emploi au moment du Concours et du voyage professionnel – c'est-à-dire ne pas être à la retraite, en absence longue durée ou en congé parental.
- Doivent être en mesure de pouvoir prendre l'avion et de voyager dans un autre pays.

Les personnes en charge de l'organisation du Concours ne peuvent pas y participer.

En acceptant le prix, vous vous engagez à :

- Agir en tant qu'ambassadeur de Rio Tinto de votre région lors d'un voyage professionnel :
  - Respecter les lois et règlements du Royaume-Uni et représenter avec dignité et loyauté l'entreprise en tout temps.
  - Participer aux activités organisées par Rio Tinto sur place.
  - Donner de la visibilité à votre expérience en participant à des entrevues-témoignages avant, pendant et après le voyage, autant pour le bénéfice de nos collègues que pour celui de la communauté.
  - Accepter d'être filmé(e) et pris(e) en photo avant, pendant et après le voyage et que ces images soient utilisées à l'interne comme à l'externe.
- Vous assurer de détenir un passeport valide pour un minimum de huit (8) mois à compter d'avril 2024 (échéance au plus tôt en décembre 2024). Il en va de même pour la personne qui vous accompagne.
- Suivre les règles sanitaires applicables au moment du voyage, incluant les recommandations en matière de vaccination contre la COVID-19 de votre gouvernement et du Royaume-Uni.

PARTICIPATION

Durant la période du Concours, rendez-vous sur le site <https://150riotinto.com/> pour y participer. Pour les trois étapes du Concours, vous devez inscrire sur le formulaire d'inscription votre nom complet, votre matricule, le pays de votre lieu de travail, votre courriel, et le nom complet de votre gestionnaire. Vous devez confirmer avoir pris connaissance des informations et conditions relatives au prix de ce Concours, accepter de vous conformer aux règlements du Concours et, si vous êtes déclaré(e) gagnant(e), accepter d'agir en tant qu'ambassadeur de Rio Tinto avant, pendant et après le voyage professionnel. Votre nom, votre image et vos témoignages pourraient être diffusés publiquement sur diverses plateformes et médias en lien avec votre participation au Concours et au voyage professionnel remporté. De plus :

Étape 1 du Concours : vous devez répondre à 10 questions à choix multiples sur Rio Tinto. Pour être éligible au tirage, nul besoin d'avoir toutes les bonnes réponses; c'est la participation qui compte.

Étape 2 du Concours : si vous faites partie des 180 demi-finalistes, vous devez répondre en quelques mots ou quelques phrases à la question suivante : « Nos trois valeurs d'entreprise sont la bienveillance, le courage et la curiosité. De quelle façon incarnez-vous l'une de nos valeurs dans votre travail? » Précision : ce n'est pas un concours de rédaction, mais plutôt de participation.

Étape 3 du Concours : si vous faites partie des 90 finalistes, vous devez répondre en quelques mots ou quelques phrases à la question suivante : « Notre nouvelle mission d'entreprise est : "Trouver de meilleures façons de fournir les matériaux dont le monde a besoin". Comment notre mission vous interpelle-t-elle dans votre quotidien pour l'avenir de l'aluminium? » Précision : ce n'est pas un concours de rédaction, mais plutôt de participation.

Pour les étapes 2 et 3, une personne en charge de l'organisation communiquera avec vous par courriel en guise de rappel. De plus, vous devez accepter que votre réponse puisse être diffusée publiquement, au complet ou en partie, de façon anonyme.

Pour qu'un formulaire d'inscription soit valide, celui-ci doit être transmis pendant la période du Concours. Limite d'une participation par personne, par étape du Concours. Aucun achat de produit ou de service n'est requis pour y participer.

## PRIX

Il y a neuf (9) prix d'une valeur approximative de 12 000 \$ CA chacun à gagner. Ceux-ci sont répartis comme suit :

- Canada - Québec (*excluant le CRDA*) : 5 personnes gagnantes
- Canada - Colombie-Britannique et Alberta : 2 personnes gagnantes
- France - ATS (*incluant le CRDA*) : 1 personne gagnante
- Islande - ISAL : 1 personne gagnante

Chacun des prix comprend un voyage professionnel à Londres d'une durée de sept (7) jours incluant le déplacement, au printemps 2024, avec la possibilité d'être accompagné(e). Il s'agit d'un déplacement toutes dépenses payées, à l'exception des frais de bagages supplémentaires, ainsi que les achats et activités lors des périodes libres, lesquels seront aux frais des employé(e)s. Le prix doit être accepté tel quel; il n'est pas transférable, non monnayable, et aucune substitution n'est possible. Les personnes gagnantes seront rémunérées selon leurs heures normales de travail.

Les personnes accompagnatrices sont au choix des gagnant(e)s, mais doivent être âgées de 18 ans ou plus. Elles doivent détenir un passeport valide et doivent être en mesure de pouvoir prendre l'avion et de voyager dans un autre pays. En vertu des règles fiscales relatives à chacun(e) des gagnant(e)s, le montant représentant le coût du voyage dont aura bénéficié la personne accompagnatrice sera considéré comme un avantage imposable et sera, de ce fait, ajouté au revenu de l'année de l'employé(e) gagnant(e). Cela représente un avantage imposable d'une valeur approximative de 4500 \$ CA. La valeur du voyage professionnel pour les employé(e)s gagnant(e)s, quant à elle, ne représente pas un avantage imposable.

Les gagnant(e)s des prix seront sélectionné(e)s lors de tirages au sort (un tirage pour chacune des trois étapes) qui seront tenus à l'interne, au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Québec, Canada), par les personnes en charge de l'organisation du Concours, sous la supervision minimale d'une ressource administrative et d'un membre de la direction. Les tirages seront filmés à titre de référence et fournis sur demande en écrivant un courriel à l'adresse suivante : [RioTintoCommunicationsSaguenay@riotinto.com](mailto:RioTintoCommunicationsSaguenay@riotinto.com). Le tirage au sort pour la première étape aura lieu le 1<sup>er</sup> mai à 13 h (UTC-04:00). Celui pour la deuxième étape aura lieu le 17 mai à 13 h (UTC-04:00). Celui pour la troisième étape aura lieu le 5 juin à 13 h (UTC-04:00).

Les personnes gagnantes seront contactées par une ressource Rio Tinto en personne sur les heures de travail ou par courriel, avant le 22 juin 2023. Si une personne gagnante ne peut pas être jointe entre le 6 et le 18 juin, sa participation sera annulée et un autre participant(e) admissible sera sélectionné(e).

Si la personne sélectionnée ne respecte pas toutes les conditions et engagements du Concours, sa participation pourrait être annulée, à l'entière discrétion de Rio Tinto, et cette dernière aura le droit de sélectionner un(e) autre participant(e) admissible parmi les inscriptions valides restantes. Rio Tinto n'est pas responsable si la personne gagnante éventuelle n'est pas jointe, que ceci résulte d'une erreur humaine ou non. Après avoir été déclarée gagnante, la personne sélectionnée recevra des directives à suivre pour la suite du processus.

Les chances d'être sélectionné(e) dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la période du Concours. En fonction du nombre de prix offerts, les demi-finalistes auront une chance sur 20 de gagner, et les finalistes auront une chance sur 10.

Les noms des demi-finalistes, finalistes et gagnant(e)s seront partagés par le biais de courriels internes à tous les employés concernés et de nos réseaux sociaux internes.

#### CONFORMITÉ ET RESPONSABILITÉ

En s'inscrivant au Concours, les participant(e)s acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions de Rio Tinto, qui sont finales et sans appel. Les participant(e)s accordent à Rio Tinto le droit d'utiliser leurs réponses de façon anonyme, ainsi que leur nom et leur photo s'il y a lieu, dans toutes diffusions internes ou externes mises en œuvre par Rio Tinto. Toutes les inscriptions deviendront la propriété de Rio Tinto, qui n'assume aucune responsabilité à l'égard des inscriptions erronées ou en retard. Rio Tinto se réserve le droit d'annuler le Concours en tout temps ou d'en modifier les conditions.

Avant d'être déclaré(e)s gagnant(e)s, les participant(e)s sélectionné(e)s doivent signer un formulaire de décharge dégageant Rio Tinto de toute responsabilité découlant de l'obtention du prix et permettant à Rio Tinto d'utiliser leur image et leurs témoignages.

Rio Tinto ne pourra être tenu responsable de tout fait pouvant entraîner l'interruption temporaire ou définitive du Concours, notamment tout problème avec le site Web ou le réseau électronique, tout problème informatique ou toute autre erreur technique ou humaine de quelque nature que ce soit qui rend impossible la poursuite du déroulement du Concours ou de toute inscription non reçue pour quelque raison que ce soit.

Toute tentative de compromettre le déroulement légitime du Concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Dans l'éventualité d'une telle tentative, Rio Tinto se réserve le droit d'exercer un recours en dommages-intérêts dans la pleine mesure permise par la loi.

Rio Tinto se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne, et d'annuler toute inscription soumise par cette personne, si, selon lui, elle a falsifié le processus d'inscription ou de participation ou tout autre élément du Concours, a eu un comportement ou des agissements qui compromettent l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, ou n'a pas respecté le règlement du Concours.